



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 23**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

**Ont donné procuration : 11**

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

**Absente non représentée : 01**

Mme Sophie Paris

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2022-11-23/25

**Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Avenant n° 7.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2022-11-23/25

Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Avenant n° 7.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des marchés publics et notamment son article 20,

**VU** sa délibération n° 2020-12-16/27 du 16 décembre 2020 portant approbation du compte rendu annuel d'avancement du mandat de gestion des équipements publics au titre de l'année 2019,

**VU** l'avis favorable émis par les membres de la Commission d'Appel d'Offres réuni en séance le 10 novembre 2022,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 14 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes d'un appel d'offres ouvert organisé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services dans le cadre de la ZAC Louvois, enregistré sous le n° 2059, a été attribué à la SEM 92 (dorénavant CITALLIOS) en application des critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse,

**CONSIDÉRANT** que ce marché a été notifié à la SEM 92 (dorénavant CITALLIOS) le 19 février 2014,

**CONSIDÉRANT** que le mandat de gestion a fait l'objet de six avenants :

- un avenant n° 1 intégrant les évolutions programmatiques approuvées par délibération n° 2014-11-19/10 du Conseil municipal du 19 novembre 2014,
- un avenant n° 2 intégrant les évolutions programmatiques approuvées par délibération n° 2015-11-18/10 du Conseil municipal du 18 novembre 2015,
- un avenant n° 3 intégrant les évolutions programmatiques approuvées par délibération n° 2018-05-30/20 du Conseil municipal du 30 mai 2018,
- un avenant n° 4 portant le montant du budget de l'opération d'aménagement intérieur du cabinet qui avait été arrêté à 994 260 € H.T. jusqu'à 1 092 479 € HT soit une augmentation de 98 219€ HT, approuvé par délibération n° 2019-11-27/12 du 27 novembre 2019,
- un avenant n° 5 adoptant l'augmentation de l'enveloppe financière du mandat pour l'opération de construction du complexe sportif (phase 1) approuvé par délibération n° 2020-12-16/28 du 16 décembre 2020,
- un avenant n° 6 adoptant l'enveloppe financière du mandat pour la phase opérationnelle n° 2 portée de 5 362 679,00 € HT à 6 430 279,00 € HT (hors rémunération du mandataire) approuvé par délibération n° 2021-04-14/30 du 14 avril 2021,

Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Avenant n° 7.

---

**CONSIDÉRANT** que la construction de la crèche et l'aménagement de la ludothèque (phase 2) ont été confiés au groupement de maîtrise d'œuvre A+SAMUELDELMAS (mandataire) / BATISERF INGENIERIE / VPEAS / B52 / ETAMINE / META dans le cadre du marché n° 70022-19-079 notifié le 07 mai 2019,

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des études de conception, le coût des travaux a été arrêté en phase d'Avant-Projet Définitif (APD) à 2 986 917 € HT,

**CONSIDÉRANT** que le marché de travaux a été alloué en 11 lots comme suit :

- Lot n° 1 : gros-œuvre / structure / étanchéité / parois ossature bois / revêtements de façades et menuiseries extérieures,
- Lot n° 2 : serrurerie / métallerie,
- Lot n° 3 : menuiseries intérieures / agencement,
- Lot n° 4 : cloisons / doublages / faux-plafonds,
- Lot n° 5 : revêtements de sols durs et souples,
- Lot n° 6 : peinture,
- Lot n° 7 : chauffage / ventilation / plomberie,
- Lot n° 8 : électricité courants forts et faibles,
- Lot n° 9 : cuisine,
- Lot n° 10 : ascenseur,
- Lot n° 11 : VRD / aménagements extérieurs,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la consultation des marchés de travaux, il a été constaté que le montant des offres remises était pour une partie d'entre elles, supérieur à l'estimation prévisionnelle,

**CONSIDÉRANT** que des négociations ont été menées avec les entreprises de tous les lots, à l'exception des lots n° 9 et n° 1 afin d'une part, apporter des précisions sur l'offre remise et d'autre part, rechercher des pistes d'optimisation du projet,

**CONSIDÉRANT** qu'une seule offre, jugée irrecevable, a été reçue pour le lot n° 11, celui-ci a été déclaré sans suite et a fait l'objet d'une relance de la consultation,

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des offres, il a été proposé, au cours de la CAO du 12 janvier 2021, d'attribuer l'ensemble des lots aux entreprises désignées pour un montant total de 4 190 560,90 € HT,

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des travaux de construction de la crèche, plusieurs difficultés ont été rencontrées, notamment liées à la conjoncture économique des années 2021-2022 : hausse du prix des matériaux et inflation, retard dans l'approvisionnement,

**CONSIDÉRANT** que ces événements imprévisibles ont eu pour conséquence un allongement de la durée des travaux, un taux de révision de prix bien supérieur à celui prévu et des réclamations des entreprises,

**CONSIDÉRANT** que ces modifications nécessitent de conclure un avenant n° 7 au marché n° 2059 afin de modifier l'enveloppe financière du mandat pour la phase opérationnelle n° 2 et la rémunération du mandataire,

Délibération n° 2022-11-23/25

Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Avenant n° 7.

---

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 7 au marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services confiée à CITALLIOS,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 7 au marché n° 2059 et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221128-DEL\_22\_11\_23\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

acte affiché du 29/11/2022 au 01/02/2023